

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE SPORT DANS L'ENTREPRISE

Mise à jour septembre 2019

ARTICLE 1

Le Championnat de Bretagne SPORT DANS L'ENTREPRISE est réservé aux joueurs et aux joueuses pratiquant dans une association affiliée « Sport dans l'Entreprise » et possédant une licence traditionnelle.

ARTICLE 2

Epreuves disputées

- Tableau A - Toutes catégories Messieurs
- Tableau B - < 16
- Tableau C - < 13
- Tableau D - < 10
- Tableau E - Vétérans 1^{ère} catégorie, 40 à 59 ans (au 1er janvier de la saison en cours)
- Tableau F - Vétérans 2^{ème} catégorie, à partir de 60 ans (au 1er janvier de la saison en cours)
- Tableau G - Féminines toutes catégories

Le classement à prendre en compte pour l'inscription sera le classement officiel de la 1^{ère} ou de la 2^{ème} phase en fonction de la date de la compétition.

ARTICLE 3

Qualification à l'échelon Régional

- Ce championnat de Bretagne Corporatif est ouvert uniquement aux licenciés F.F.T.T. « licence traditionnelle » possédant la qualification corporative.
- Les cas particuliers qui pourraient se présenter seront étudiés par la Commission Corporative Régionale 15 jours avant le début de l'épreuve.

ARTICLE 4

Qualification pour l'Echelon National

Le championnat régional est qualificatif pour le championnat de France dans les tableaux suivants :

- Tableau A : Simple Messieurs
- Tableau E : Vétérans 1^{ère} catégorie 40 à 59 ans (au 1er janvier de la saison en cours)
- Tableau F : Vétérans 2^{ème} catégorie à partir de 60 ans (au 1er janvier de la saison en cours)
- Tableau G : Simple Dames
- Les tableaux :
 - Double Messieurs
 - Double Dames
 - Double Mixte

Les doubles seront formés en fonction des qualifiés pour le « France ».

Le Nombre de qualifiés varie d'une saison à l'autre. Il est basé sur le nombre de joueurs « sport dans l'entreprise » recensés dans la ligue pour la saison écoulée.

ARTICLE 5

Les inscriptions

SENIORS MESSIEURS

Ils pourront s'inscrire dans deux tableaux, celui correspondant à leur catégorie et dans une autre supérieure ou « vétérans ».

SENIORS FEMININES

En plus de leur catégorie, elles pourront s'inscrire dans un tableau « messieurs ».

ARTICLE 6

Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué 10 jours avant l'épreuve au siège de la LIGUE sous l'autorité du Juge-Arbitre.

ARTICLE 7

Juge- arbitrage

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un Juge-arbitre désigné par la Commission Régionale de l'Arbitrage.

ARTICLE 8

Déroulement de la compétition

Le premier tour se disputera par poules éliminatoires de 3 ou 4 joueurs, La mise en poule se fera en tenant compte du dernier classement mensuel connu.

Les vétérans de classement égal ou supérieur à 16 seront tête de série, dispensés de poule dans leur tableau vétérans.

Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe. Ils seront placés dans ce tableau conformément aux articles I.305.1 et I.305.3, chapitre 3, titre 1 des règlements sportifs.

Dans les tableaux A, E, F, G, les parties de classement, nécessaires pour déterminer les qualifiés au championnat de France, seront organisés.

Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

ARTICLE 9

Conditions matérielles et cahier des charges de l'échelon régional

1. Comité d'organisation

La gestion sportive est placée sous la responsabilité de la Ligue de Bretagne et du responsable régional.

Le poste de responsable du protocole est assuré par le responsable régional.

2. L'organisation sportive

- la salle : elle devra être chauffée et comporter 16 tables avec des couloirs de circulation aménagés. Une salle de collage, comportant une aération vers l'extérieur, est à prévoir.
- la table de marque : elle sera dimensionnée pour accueillir 3 personnes.
- l'horaire des épreuves : le juge-arbitre établira la préparation des tableaux et des documents nécessaires au déroulement de l'épreuve. Une interruption d'une heure peut être envisagée pour se restaurer.

3. Le matériel

- La gestion matérielle de l'épreuve est placée sous la responsabilité du club organisateur (tables, filets, séparations, chaises, etc...) Les tables seront numérotées.
- Un tableau ou un lieu d'affichage est à prévoir près de l'accès principal, réservé au juge-arbitre pour l'affichage des poules et des horaires.
- La sonorisation de la (des) salle(s) sera de qualité
- Un podium est à prévoir pour la remise des récompenses
- Le club organisateur fournira des balles agréées et recevra de la ligue une indemnité forfaitaire

ARTICLE 10

Récompenses

La remise se fera à partir de 18h30

Coupes et médailles

Seront décernées à l'issue de l'épreuve : 7 coupes et 28 médailles (dont : 7 médailles d'or, 7 d'argent et 14 de bronze).

Participation de la LIGUE de BRETAGNE : 3 coupes et toutes les médailles.

Participation du CLUB ORGANISATEUR : 4 coupes (comité à solliciter). Bouquets pour les féminines.

Arbitrage

1 juge-arbitre et 1 directeur d'épreuve pris en charge par la Ligue.